



Informations pour les parents

(à afficher à l'entrée de la crèche ou de l'école enfantine)

A la crèche ou à l'école enfantine, il y a un ou plusieurs cas de

(cocher ce qui convient)

- rubéole
- varicelle
- érythème infectieux (cinquième maladie)
- cytomégalie

- **Si vous êtes enceinte**, le Service du médecin cantonal vous recommande de contacter votre gynécologue pour voir s'il faut prendre des mesures.
- **Vérifiez** si vous et votre enfant êtes entièrement vacciné·e·s contre la rubéole et la varicelle ou si vous avez déjà contracté ces maladies.